

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 116

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 190144

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Plage sans Tabac - Convention de partenariat avec le Comité de la Loire de la Ligue nationale contre le cancer - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 116

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 190144

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Plage sans Tabac - Convention de partenariat avec le Comité de la Loire de la Ligue nationale contre le cancer - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Lancé par la Ligue contre le cancer, le label « espace sans tabac » a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac non-soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006). Pour les plages, il se décline avec le label « Plage sans tabac ».

Chaque année depuis 2017, un arrêté municipal est pris par la Ville de Saint-Etienne pour interdire de fumer sur la plage de Saint-Victor durant la période estivale.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne participe activement à toutes les mesures mises en place sur le plan local ou régional visant à protéger les populations et soutient pleinement les actions menées par la Ligue contre le cancer.

L'instauration de plages sans tabac est un instrument d'action à disposition des communes pour participer à cette lutte contre le tabac. Inscrire les plages dans des espaces de dénormalisation favorise l'arrêt du tabagisme et prévient l'entrée en tabagie des jeunes, cible majeure des industriels du tabac.

La Ville de Saint-Etienne et le Comité de la Loire de la Ligue nationale contre le cancer se sont rapprochés pour convenir des modalités de mise en oeuvre et de suivi de l'opération "Plage sans tabac". Il est donc proposé d'approuver la signature d'une convention de partenariat avec le Comité de la Loire de la Ligue contre le cancer.

□ **Contenu :**

Selon cette convention de partenariat, la Ville de Saint-Etienne s'engage à :

- interdire la consommation de tabac sur la plage de St-Victor-sur-Loire,
- faire figurer dans la communication et la signalisation la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le cancer" accompagnée du logo de la Ligue.

Le Comité s'engage quant à lui à :

- constituer un Comité de suivi de l'opération « Plage sans tabac »,
- signaler à la Ligue l'absence de mise en place de l'interdiction.

De plus, la Ligue nationale contre le cancer s'engage à :

- faire figurer le nom de la Commune dans un répertoire recensant les villes, les espaces et les plages sans tabac,
- assurer une communication autour de l'opération « plage sans tabac ».

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						

dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à passer avec le Comité de la Loire de la Ligue nationale contre le cancer,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Conseiller Municipal Délégué ayant reçu délégation, à signer la convention dont un exemplaire restera joint au dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<p>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</p> <p>Cyril MEKDJIAN</p>